



CONCOURS AFLEC « Pierre Vandevoorde »

Règlement pour la session 2018-2019

Le thème choisi est *Le contraste*.

Les participants :

- Toutes les classes des niveaux concernés de tous les établissements homologués (AEFE, MLF, AFLEC et opérateurs indépendants) du Liban et des Emirats Arabes Unis auxquels s'ajoutent les établissements rattachés à la coordination MLF-AFLEC [Arabie saoudite, Bahreïn, Kurdistan irakien (Erbil)],
- L'entité participante est la classe (les réalisations individuelles ou interclasses ne seront pas acceptées),
- 4 niveaux seront retenus : MS et GS de maternelle, CM1-CM2, 5^e-4^e et 2nde.

Les épreuves : toute réalisation écrite (texte, graphique, plan, carte réelle ou imaginaire, dessin, calligraphie...), ou musicale ou en trois dimensions (sculpture, maquette ...) ou multimedia (ne pas dépasser 3 mn et, au choix, dans les formats suivants : mp4, avi, mov, ppt ou jpg) sur le thème retenu.

Les langues utilisées seront le français, l'arabe et l'anglais.

Les prix : un prix sera attribué par niveau. Il consistera en la remise d'un diplôme pour la classe, accompagné d'une somme d'argent. Un diplôme individuel sera remis à chaque élève des classes lauréates.

Le parrainage : le concours est parrainé par une personnalité, le professeur André Miquel, professeur au Collège de France.

Le calendrier du déroulement du concours

1 - Déroulement à l'intérieur de l'établissement

Préparation : octobre – novembre 2018

Chaque classe s'approprié les règles du concours, choisit les méthodes de son travail, définit le projet de la classe par l'interprétation et l'orientation du thème, choisit le support qui lui semble le mieux adapté à la réalisation souhaitée.

Réalisation : décembre 2018 – janvier – février 2019

Dépôt des réalisations : le 1^{er} mars 2019, dépôt des réalisations, accompagnées d'une fiche explicative, auprès du chef d'établissement qui assume une première sélection.

2 - Envoi des réalisations sélectionnées, accompagnées de la fiche explicative, pour le Liban à M. Yves Royer, proviseur du Lycée français international Elite de Beyrouth, et pour les Emirats Arabes Unis à M. Christophe Troucat, proviseur du Lycée français international de Dubai. Ces deux proviseurs adresseront ensuite les réalisations, par tout mode de transmission approprié, au siège de l'AFLEC à Paris pour le 15 avril 2019, au plus tard.

3 - Proclamation des résultats : Le groupe « Concours » désigne un gagnant¹ par niveau et proclame les résultats du « Grand prix » début mai 2019. Le palmarès sera adressé à tous les établissements ayant participé et sera affiché sur le site de l'AFLEC.

4 - Remise du « Grand prix », au cours d'une manifestation dans le pays de la classe lauréate.

Juin 2018

¹ Les critères retenus par le jury pour sélectionner la réalisation gagnante sont : originalité, culture, investissement, qualité de l'exécution, pertinence par rapport au sujet.